

**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE  
& CONDITIONS GENERALES**  
exemplaire locataire

Entre le propriétaire (adresse de la location) :

Nom MERLET..... Prénom ALICE.....  
Adresse...CHAMPETIER HAUT , 07140 LES ASSIONS.....Mél : gite.champetre@free.fr.....  
Tél 06 62 82 75 99.....

et le locataire :

Nom ..... Prénom .....  
Adresse ..... CP..... ville.....  
Tél ..... **Nbre de personnes** : .....adultes et .....enfants  
Nbre de **voitures** : .....

**Il a été convenu d'une location saisonnière  
pour la période du ..... au .....**

**Prix du séjour** : ..... € charges comprises, + **Taxe de Séjour** : ...€ (€/adulte/nuit)  
+ **Location de draps** (8 € / lit) : OUI NON (entourer la mention souhaitée)  
+ **ménage** (100 €) OUI NON **TOTAL OPTIONS** : .....€

Un acompte de **30%**..... a été versé par le locataire par chèque.

Le solde de **€ + options + TS**..... ainsi qu'un dépôt de garantie de 600 € devront être versés le jour de la remise des clés, soit le .....

Ci-joint les conditions générales de location, le descriptif des lieux loués et un plan d'accès.

Fait en deux exemplaires à .....LES ASSIONS..... le .....

Le Propriétaire

Le locataire

*Lu et approuvé*

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le locataire s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au propriétaire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

α) Les heures d'arrivée sont prévues (sauf week end) **le samedi après-midi à partir de 18 H.**

β) Les heures de départ sont prévues (sauf week end) **le samedi matin avant 10 H.**

χ) Il est convenu qu'en cas de désistement :

→ **du locataire :**

- à plus de 2 mois avant la prise d'effet de la location, le locataire perd l'acompte versé,
- à moins de 2 mois avant la prise d'effet de la location, le locataire versera en outre la différence entre l'acompte et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

→ **du propriétaire :**

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire.

c) Si un retard de plus de deux jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le locataire, le propriétaire pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le locataire.

d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille » et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au locataire, à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à ...100.. euros), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

f) Le locataire s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Le propriétaire s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs pour le compte du locataire, ce dernier ayant l'obligation de lui signaler, dans les 24 h, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque. Il sera restitué au plus tard 1 mois après le départ du locataire sauf en cas de retenue.

h) Le locataire ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande.

l) Selon l'article L221-5 « le droit de rétractation relatif aux achats ne s'applique pas pour les activités d'hébergement touristique et de restauration ».

Le propriétaire

Le locataire  
*Lu et approuvé*

## ETAT DESCRIPTIF DE LA LOCATION

Adresse de la location : ...CHAMPETIER HAUT.....

Code postal : ...07140..... Ville : .....LES ASSIONS.....

Type de location :  Appartement  Maison  Autre.....

Surface habitable : 140 M<sup>2</sup>

Détails des pièces + équipements du rez-de-chaussée (*un inventaire complet se trouve dans chaque pièce*)

**CUISINE** : 2 cuisinières gaz 4 feux + 1 four, évier double, plan de travail, meubles suspendus, frigo avec congélateur, poubelle, banc et tabourets, batterie de cuisine complète. Tables. Lave linge.

Electroménager : machine à café, yaourtière, cafetière, machine à pain, mixeur, grille pain, bouilloire.

**SEJOUR** : deux banquettes, table et chaises, un accès internet wifi, lecteur de cd, livres et cartes à consulter sur place.

**SALLE** : à disposition : 2 tables 10 personnes + table 4 pers, banquette, tapis de sol et coussins.

**SDB 1** : baignoire, lavabo, meuble de rangement, miroir, poubelle, WC. **SDB 2** : douche, lavabo, rangements

**WC** : produits d'entretien, poubelle, sacs poubelle.

**TERRASSE** :

**CHAMBRE 1** : un grand lit. + étagère et tables de nuit, table et chaises

**DORTOIR** : 5 lits simples dont 1 superposé. + étagères et tables de nuit

**CHAMBRE 2** : 2 lits jumeaux + étagères et tables de nuit (en enfilade chambre 3)

**CHAMBRE 3** : un grand lit + étagères et tables de nuit, table et chaises

**MEZZANINE** : un lit simple (en mezzanine au dessus du séjour) et table de nuit

Place dans la cave pour canoë, velos etc.

Linge de maison fourni : EN LOCATION 8€ /LIT

Chauffage : oui

**JARDIN** :

Pré clos avec transats, hamac et étendage à linge, 2 tables de pique nique 2 chaises, barbecue, point d'eau, parasols. ainsi qu'une grange à usage du propriétaire. Le parking est en bord de route le long de la forêt et au pied de la maison.

# ETAT DES LIEUX

Etat des lieux contradictoire à annexer au contrat de location

Etat des lieux d'entrée   
Etat des lieux de sortie

• Adresse du local donné en location :  
Champetier, 07140 les assions

• Noms et adresse des soussignés :

Nom et adresse du propriétaire dénommé le(s) propriétaire(s) :  
Merlet, Champetier, les assions 07140

Nom et adresse du locataire dénommé le(s) locataire(s) :

• Conditions générales

Conformément à l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, un état des lieux doit être établi contradictoirement entre les parties lors de la remise des clefs au locataire et lors de la restitution de celle-ci. Pendant le premier mois de la période de chauffe, le locataire pourra demander que le présent état des lieux soit complété par l'état des éléments de l'installation de chauffage.

• Aménagements intérieurs pièces par pièces : ARRIVEE

DEPART

Cuisine.....	.....
Séjour.....	.....
Sdb.....	.....
WC.....	.....
Chambre 1.....	.....
Chambre 2.....	.....
Chambre 3.....	.....
Chambre 4.....	.....
Chambre 5.....	.....

• Aménagements extérieurs :

Terrasse.....	.....
Jardin.....	.....

Le présent état des lieux contradictoire a été dressé en deux exemplaires entre les soussignés qui le reconnaissent exact.

Fait à ..... le .....

Le locataire  
Signature précédée de la mention  
" certifié exact"

Le propriétaire  
Signature précédée de la mention  
" certifié exact"